



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction générale de l'Aviation civile**

Athis-Mons, le 18 avril 2023

*Direction de la sécurité de l'aviation civile  
Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord  
Division navigation aérienne*

**Le Chef de la division navigation aérienne**

à

**Nos réf. : 23-0157 /DSACN/NA**  
**Vos réf. :**  
**Affaire suivie par :** Matthieu BOURRAT  
**Tél. :** 01 69 57 75 55 – **Mob. :** 07 64 82 55 95  
[dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr)

**Monsieur Gilles EUDE**  
**Club-école de vol libre « les Piafs »**  
MJC Boby Lapointe  
8 rue des Maraichers  
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

**OBJET :** Création d'une localisation d'activité de treuillage de parapentes à Méréville (91) et consignes associées

**PJ :**

*Copie à : M. Ludovic COUTURAUD (club-école « Les Piafs »), OCMS, CRNA Nord, DSAC-N/ADT/DIV AG, M. Matthieu GAULON (FFVL), M. Guillaume TIBERGHIE (FFVL), M. Jean-Pierre KHAYAT (Président du club paramoteur « Les Copains d'Eole »)*

Monsieur,

Vous avez demandé la création d'une localisation d'activité de treuillage de parapentes à Méréville (91) au bénéfice du club-école de vol libre « Les Piafs » de la MJC de Villebon-sur-Yvette (91).

A la suite des avis favorables émis par le Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive Nord (CCRAGALS Nord) et par le Comité Régional de Gestion de l'espace aérien du Nord-Ouest (CRG-NO), la localisation d'activité de treuillage « Méréville Nord » a été créée le 4 avril 2023 par décision conjointe du Directoire de l'Espace Aérien.

Vous trouverez dans les pages suivantes des informations concernant la publication et le suivi de cette localisation d'activité, ainsi qu'un rappel sur les consignes à appliquer vis-à-vis des organismes de la circulation aérienne concernés.

La division navigation aérienne de la DSAC Nord reste à votre écoute pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Chef de Division  
Navigation Aérienne**

**Daniel COPY**

## I. Publication de la localisation de l'activité.

Cette activité est publiée dans l'AIP ENR5.5 sous le numéro 1016 à compter du 20 avril 2023 (cycle AIRAC 04/2023) avec les caractéristiques suivantes :

Identification <i>Identification</i>		Limites verticales	HOR
Limites latérales <i>Lateral limits</i>		<i>Vertical limits</i>	Organisme, conditions de pénétration <i>Operating authority, penetrating conditions</i>
1016	treuillage MEREVILLE NORD (91)		SAT, SUN and public HOL : SR-SS
48°20'13"N, 002°04'52"E		2500ft AMSL 2000ft ASFC  SFC	Treuillage parapentes. Treuil équipé d'un feu à éclats. 2 bandes herbe utilisées : 800 m orientée Est-Ouest ; 850 m orientée Nord-Sud. Activité réelle connue de : - SEINE INFO - PARIS INFO Paragliding winching. Winch equipped with a flashing light. 2 grass strips used : 800 m oriented East-West ; 850 m oriented North-South. Actual activity provided by : - SEINE INFO - PARIS INFO

Cette publication permanente se substitue à la publication temporaire par NOTAM<sup>1</sup>.

**Cette activité sera également représentée par un pictogramme sur les cartes aéronautiques de navigation à paraître.**

**Note :** la publication de cette localisation d'activité dans l'AIP ENR5.5 est sans préjudice de toute autre autorisation et démarche nécessaire à la pratique (par ex. : accord de la municipalité et/ou du/des propriétaires des terrains, assurance spécifique à l'activité ...).

## II. Environnement aéronautique

L'activité se situe :

- ✓ en classe G, dans la FIR PARIS ;
- ✓ à proximité de l'aérodrome d'ETAMPES-MONDESIR (2,7 Nm / RDL 173° de l'ARP LFOX) ;
- ✓ à environ 0,5 Nm / RDL 326° de la base ULM « Boigny Méréville LF9152 » : vous avez indiqué avoir établi des modalités de coordination entre les 2 activités (Treuillage et ULM).

**Il est rappelé que la création d'une localisation d'activité ne constitue pas une « réservation » d'une partie de l'espace aérien au seul bénéfice de ses pratiquants. A ce titre, ceux-ci doivent se conformer à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions prévues par le Règlement d'exécution (UE) n°923/2012 du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne (SERA).**

<sup>1</sup> dernier NOTAM publié : NOTAM PERM LFFA-W2674/22

### III. Consignes à appliquer

L'Organisme de Contrôle de Melun-Seine et le CRNA Nord<sup>2</sup> ne subordonnent pas la pratique de cette activité à l'établissement d'un protocole.

Toutefois, ces organismes demandent que les consignes suivantes soient appliquées :

<p>Le club contactera impérativement en début et en fin d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ le chef de tour de Melun au 01 64 14 27 36 ou 27 37 ;</li><li>✓ le CIV Paris au 01 69 57 66 83</li></ul>
---

### IV. Suivi de la localisation d'activité

#### 1) Responsable de l'activité

Vous avez désigné M. Ludovic COUTURAUD, dont les coordonnées figurent ci-après, comme responsable de l'activité et point de contact pour la DSAC Nord.

<p><b>M. Ludovic COUTURAUD</b></p>
------------------------------------

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Tél. : 06 64 15 48 48</li><li>• Courriel : <a href="mailto:ludoelectrcycle@hotmail.fr">ludoelectrcycle@hotmail.fr</a></li><li>• Adresse postale :<br/>MJC Bobby Lapointe<br/>8 rue des Maraichers<br/>91140 VILLEBON-SUR-YVETTE</li></ul> |
|---|

En tant que tel, M. COUTURAUD représente les pratiquants de l'activité auprès de la DSAC Nord. Il informe les pratiquants de l'établissement de la localisation et le cas échéant des modalités pratiques et/ou opérationnelles à mettre en œuvre conformément à la décision d'établissement du Directoire de l'espace aérien.

Le cas échéant, il informe la DSAC Nord de tout changement de responsable d'activité et lui communique les coordonnées du nouveau responsable.

Le club « Les Piafs » étant affilié à la FFVL sous le n°05178, le responsable d'activité valide toute demande relative à la création, modification, ou suppression de la localisation en accord avec la fédération.

---

<sup>2</sup> En FIR Paris et en dehors des espaces aériens contrôlés et des Secteurs d'Information de Vol lorsqu'ils sont actifs, le service d'information de vol est rendu par le CRNA Nord avec l'indicatif d'appel « Paris Information »

## 2) Confirmation de l'utilisation de la localisation de l'activité

Tous les cinq ans, au moins trois mois avant le cinquième anniversaire suivant la date de mise en œuvre de son activité<sup>3</sup>, le responsable de l'activité confirme à la DSAC Nord la pratique de l'activité sur sa localisation. Cette confirmation est motivée et s'appuie sur une analyse objective du besoin par les usagers. Elle est assortie d'un compte-rendu d'activité pour les vingt-quatre derniers mois. Il n'est pas tant demandé que le responsable d'activité démontre qu'un seuil minimal d'activité est atteint, mais surtout qu'il apporte des éléments permettant de confirmer que l'activité est effective et durable.

En cas d'interruption prévue de la pratique de l'activité durant plus de vingt-quatre mois consécutifs ou de cessation complète de l'activité, le responsable de l'activité en informe la DSAC Nord.

## V. Notification des événements de sécurité

Tout événement de sécurité relatif à cette activité doit être notifié à la DSAC Nord, tel que prévu par le *Règlement (UE) n°376/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile*.

Cette notification est réalisée à l'aide du formulaire correspondant disponible dans la rubrique « *Notifier un incident* » sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr>

Le formulaire doit être envoyé aux adresses électroniques suivantes en respectant les délais réglementaires :

[incidents-dac-nord.dac-n@aviation-civile.gouv.fr](mailto:incidents-dac-nord.dac-n@aviation-civile.gouv.fr)

[dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr)

---

<sup>3</sup> Date de mise en œuvre retenue dans le cas présent : 20 avril 2023

## VI. Contacts et adresses utiles

### **DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE NORD (DSAC NORD)**

Adresse	9 rue de Champagne 91200 ATHIS-MONS
Courriel	<a href="mailto:dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr">dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr</a>
Téléphone	Fixe: 01 69 57 75 64 Portable: 06 20 68 40 25

### **ORGANISME DE CONTROLE DE MELUN SEINE (OCMS)**

Adresse	Aérodrome de MELUN VILLAROCHE 77550 MOISSY-CRAMAYEL
Courriel	<a href="mailto:sna-rp-ory-ag-melun-seine-ctl-ld.ory-ag.sna-rp.ld@aviation-civile.gouv.fr">sna-rp-ory-ag-melun-seine-ctl-ld.ory-ag.sna-rp.ld@aviation-civile.gouv.fr</a>
Téléphone	Chef de Tour de Melun : 01 64 14 27 36 01 64 14 27 37

### **CENTRE EN ROUTE DE LA NAVIGATION AERIEENNE NORD (CRNA NORD)**

Adresse	9 rue de Champagne 91200 ATHIS-MONS
Courriel	<a href="mailto:lfff-sub-ctl-bf@aviation-civile.gouv.fr">lfff-sub-ctl-bf@aviation-civile.gouv.fr</a>
Téléphone	CIV Paris : 01 69 57 66 83